

COLLECTION DE L'ART BRUT

La charte des visiteurs

Bienvenue à la Collection de l'Art Brut !

Afin que votre visite se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques règles à observer :

Avant d'entrer dans le musée :

- Vestes et manteaux peuvent vous accompagner à l'intérieur, mais une garde-robe est à disposition si vous souhaitez vous mettre à l'aise.
- Les sacs ne sont pas autorisés, il en va de la sécurité des œuvres, généralement non protégées et parfois placées dans des espaces exigus.
Vous pouvez déposer vos sacs dans un des casiers à consigne (ils ferment à clé avec une pièce de 1.- CHF ou de 1 € qui vous est rendue automatiquement lorsque vous récupérez vos biens).
Pour les classes, il existe un grand casier pouvant contenir plusieurs sacs. Adressez-vous à la réception.
- Sont également interdits à l'intérieur du musée :
 - Jeux de plein air (trottinettes, skateboards, ballons, ...)
 - Nourriture et boissons
- Les téléphones portables doivent être en mode silencieux.
- Pour des raisons de conservation des œuvres et de droits d'utilisation des images, il est interdit de photographier et de filmer à l'intérieur du musée. Si nécessaire, une demande d'autorisation peut être adressée à l'administration.

Dans les salles d'exposition :

- Partagez vos impressions et votre enthousiasme à un volume modéré, afin de ne pas déranger les autres visiteurs.
- Déplacez-vous calmement et soyez attentif à ce qui vous entoure. Les œuvres peuvent être accrochées au mur, mais se trouvent parfois aussi au sol, au plafond ou suspendues dans l'espace.
- Les socles et les vitrines sont fragiles, ne vous y appuyez pas.
- Ne touchez pas les œuvres ! Cela les endommage de manière irréversible.
- Si vous souhaitez prendre des notes ou dessiner, utilisez de préférence un crayon à papier, moins dommageable que l'encre en cas d'incident. Sur demande, des sous-mains sont à disposition à l'accueil.